



ARRETE N° 26_5795 du 25 SEP. 2026

**DIRECTION GENERALE
ADJOINTE DES RESSOURCES,
EDUCATION ET NUMERIQUE**
Direction des Ressources humaines

DE DELEGATION DE SIGNATURE DE

Madame Jocelyne BRUNEL
Directrice générale adjointe
chargée de la Direction générale adjointe
des Ressources, éducation et numérique

LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 3221-3,

Vu la délibération du Conseil départemental, en date du 1^{er} juillet 2021, relative à l'élection du Président du Conseil départemental,

Vu l'arrêté en vigueur portant organisation des Services du Département,

Vu la délibération du Conseil départemental, en date du 1^{er} juillet 2021, relative à la délégation au Président en matière de marchés publics et accords-cadres,

Considérant le recrutement de Madame BRUNEL, en qualité de Directrice générale adjointe, chargée de la Direction générale adjointe des Ressources, éducation et numérique, à compter du 1^{er} octobre 2026,

Sur la proposition de Madame la Directrice générale des services du Département,

ARRETE

ARTICLE 1 Délégation est donnée à Madame BRUNEL, Directrice générale adjointe, chargée de la Direction générale adjointe des Ressources, éducation et numérique, à l'effet de signer :

tous les actes relevant des attributions du Président du Conseil départemental, telles que définies dans l'arrêté d'organisation des services, ainsi que les bordereaux de mandats et de titres et toutes autres pièces relatives au processus de mandatement et d'émission de titres,

à l'exception :

- des rapports à soumettre à l'Assemblée Départementale et à la Commission Permanente,
- des arrêtés et actes administratifs relatifs à la nomination du personnel sur des emplois permanents et aux emprunts,
- des conventions, des marchés publics et de leurs actes modificatifs, excepté :
 - les conventions, les marchés publics et leurs actes modificatifs dont le montant est inférieur à 90 000 € HT, y compris tous les actes pris relevant de la Direction générale adjointe des Ressources pour leur exécution et règlement, ainsi que les actes relatifs aux projets d'infrastructures SI,
 - les commandes et marchés subséquents passés en exécution d'un accord-cadre signé,
- des décisions présentant un caractère permanent en matière de police sur les voies départementales,
- des correspondances aux Ministres, aux Parlementaires et au Préfet.

ARTICLE 2 Délégation est donnée à Madame BRUNEL à l'effet de signer les ampliations et les copies conformes des actes relevant de ses activités, telles que définies dans l'arrêté d'organisation des services.

ARTICLE 3 Madame la Directrice générale des services du Département et Madame le Payeur départemental sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à Madame BRUNEL et publié sur le site du Département de la Sarthe « www.sarthe.fr ».



Le Président du Conseil départemental,

Dominique LE MÈNER

Acte certifié exécutoire compte tenu de sa réception au contrôle de
légalité le 25 SEP. 2026
et de sa publication ou notification le 25 SEP. 2026